

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LIBOIRE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Liboire, tenue le 8 janvier 2020, à 19 h, à la salle du Conseil, située au 21, Place Mauriac à Saint-Liboire.

Sont présents :

Mesdames les conseillères Martine Bachand et Marie-Josée Deaudelin

Messieurs les conseillers Jean-François Chagnon, Yves Winter, Yves Taillon et Serge Desjardins formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Claude Vadnais.

Est également présente, Madame France Desjardins, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. PRÉAMBULE

1.1 Ouverture de la séance

Claude Vadnais, maire constate le quorum à 19 h et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. France Desjardins, directrice générale est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1.2 Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2020-01-01

Il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

ORDRE DU JOUR :

1. PRÉAMBULE

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre et extraordinaire du 10 décembre 2019

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

- 3.1 Adoption des comptes payés
- 3.2 Adoption des comptes à payer
- 3.3 Renouvellement d'adhésion de la directrice générale à l'ADMQ
- 3.4 Renouvellement d'adhésion de l'inspectrice en bâtiment à la COMBEQ
- 3.5 Autorisation de majoration des salaires des employés & élus municipaux
- 3.6 Demande de subvention du service des Premiers Répondants
- 3.7 Réserve pour puits – transfert des sommes perçues en 2019
- 3.8 Résolution concordance et de courte échéance – règlement emprunt
- 3.9 Résolution d'adjudication – règlement d'emprunt
- 3.10 Dépôt de la liste des donateurs et rapports de dépenses
- 3.11 Aide financière liée à la légalisation du cannabis – MRC
- 3.12 Offre de services architecte immeuble 151 rue Gabriel
- 3.13 Fin de probation journalier aux travaux publics - Éric Bessette
- 3.14 Projet de loi no 48 – fiscalité agricole
- 3.15 Demande de remboursement des frais de repas employés

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 4.1 Liste des priorités d'action pour la Sûreté du Québec 2020-2021
- 4.2 Achat d'une table de commandement

5. TRANSPORT ROUTIER

6. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

- 6.1 Logiciel Cimplicity
- 6.2 Formation opérateur traitement des eaux – Éric Bessette
- 6.3 Achat d'un débitmètre
- 6.4 Banque d'heures à Contrôle PM
- 6.5 Achat d'une sonde pour le puits #1
- 6.6 Adoption budget supplémentaire RIAM

7. **AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
 7.1 Règlement 86-97/72-20 amendant le règlement de zonage pour le PAE
 7.2 Plan d'implantation et d'intégration architectural – 5 rue Saint-Patrice
 7.3 PAE zone H-19 – modifications au projet
8. **LOISIRS ET CULTURE**
 8.1 Demande de versements de la subvention de fonctionnement 2020
9. **RAPPORT DES COMITÉS ET ÉVÉNEMENTS À VENIR**
10. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**
11. **CORRESPONDANCE**
12. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

1.3 **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre et de la séance extraordinaire du 10 décembre 2019**

Résolution 2020-01-02

Il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Marie-Josée Deaudelin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 décembre 2019 et de la séance extraordinaire du 10 décembre 2019 soient adoptés tels que soumis.

2. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une première période de questions de 10 minutes est accordée aux personnes présentes dans la salle, selon le règlement 205-06.

3. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT**

3.1 **Adoption des comptes payés**

Résolution 2020-01-03

Il est proposé par Yves Winter, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la liste des comptes payés du mois de novembre 2019 totalisant la somme de 393 550,02 \$, en plus des salaires versés au montant de 70 165,74 \$ et d'en ratifier le paiement.

ADMINISTRATION

D	Acton Auto Service Batteries Acton	2 batteries pour système d'urgence - HDV	41,29 \$
D	Batteries Expert St-Hyacinthe	Rempl.d'une pièce pour batterie d'ordi - HDV	25,24 \$
D	Buffet La Tradition	Lunchs - réunion de préparation de budget	113,83 \$
I	Buropro Citation	Fournitures de bureau	96,48 \$
D	Cain Lamarre	Hon. professionnels - dossier général	2 194,41 \$
D	Chagnon Jean-François	Remboursement achat pour SLEF	18,29 \$
I	Copie du Centre-Ville inc.	Édition du Reflet de novembre	603,62 \$
R	Desjardins Entreprises	Frais terminal pour le mois de novembre	35,00 \$
I	Desjardins Sécurité Financière	Cotisations R.R.S. - novembre 2019	4 285,04 \$
R	Deslandes Aurélie	Programme couches lavables	100,00 \$
D	Dion Gérard & fils	Vérification du chauffage - HDV	486,18 \$
R	Espace Carrière	Eval. et développement d'une politique salariale	6 726,04 \$
R	Féd.Québécoise des municipalités	Formation - comportement éthique - M-J.D.	258,69 \$
D	Galeries des Sports Pro Cycle	Achat de vélos pour SLEF	731,44 \$
I	Groupe CCL	Fournitures de bureau	417,36 \$
R	Groupe Ultima Inc.	Assurances générales 2020	61 166,00 \$
D	Heine Denise	Remb.dépense pour comité des aînés - nov.	478,18 \$
I	Hydro-Québec	151 rue Gabriel	1 414,70 \$
D	Idéographik	Achat de polos avec broderies - SLEF	483,78 \$
D	Lavallée Nadine	Remb.achat pour SLEF et coin des Zados	291,85 \$
D		Remb. Achats pour SLEF et coin des Zados	130,89 \$
R	Letendre Sandrine	Programme couches lavables	100,00 \$

D	Marché Sylvain Martel	Breuvages, café etc. SLEF et Halloween	46,14 \$
D	Megaburo inc.	Frais copies	473,01 \$
I	Ministre du Revenu du Québec	DAS - novembre 2019	10 448,32 \$
D	MRC Les Maskoutains	Travaux de cours d'eau	185 682,26 \$
I		Mise à jour du rôle no. 24	1 107,71 \$
D	Produits Beta Petrochemie	Produits nettoyants - HDV	174,35 \$
D	PVB Productions (BAM)	Pmt des taxes sur spectacle annulé-Florence K	411,82 \$
I	Receveur Général du Canada	DAS - novembre 2019 (taux réduit)	3 231,44 \$
I		DAS - novembre 2019 (taux régulier)	648,28 \$
D	Signal Toile, Hygiène	Location toilette chimique - SLEF	114,98 \$
I	Sogetel	Frais téléphone - HDV	488,80 \$
I	Visa (Fonds d'inform.sur le territoire)	Avis de mutation - octobre	28,00 \$
D	Wilson et Lafleur inc.	Abonnement 2020 - code civil	91,35 \$

BIBLIOTHÈQUE

D	Buropro Citation	Cartouche d'imprimante	75,88 \$
D	Girouard Julie	Remb. achat de livres et fr. de déplacement	214,30 \$
D		Remb. achat de livres	194,54 \$
I	Sogetel	Frais téléphone	34,49 \$
D	Visa (editions pratico-pratiques)	Abonnement: les plaisirs minceur de Caty	22,98 \$

LOISIRS

I	Hydro-Québec	141 rue Rodier (parc des Bénévoles)	80,06 \$
---	--------------	-------------------------------------	----------

SERVICE INCENDIE

D	A.P.A.M.	Intervention du 19 novembre	320,00 \$
D	Batteries Expert St-Hyacinthe	Boites de piles	64,57 \$
D	Buropro Citation	Remplacement téléphone etc.	176,31 \$
R	Centre du Travailleur FH	Uniformes des pompiers	3 142,22 \$
D	Construction Steve Durand inc.	Réparation plancher+drain - caserne	2 209,82 \$
R	Educ Expert	Formation pompier 1 (section 3) 3 pompiers	5 081,95 \$
I	Extincteurs Milton senc	Recharge de cylindres	578,33 \$
D	Groupe Maska	Entretien pompe portative	43,75 \$
D	Marché Sylvain Martel	Sel à déglacer et eau	16,81 \$
D	Marco Mini Mécanique	Réparation d'une scie à chaîne - caserne	606,64 \$
R-I	Municipalité d'Upton	Entente borne sèche et entraide 19 nov.	6 251,97 \$
I	Municipalité de St-Dominique	Entraide - 2 nov, 19 nov, 29 novembre	1 181,90 \$
D	Pétroles Irving	Carburant - Dodge	89,14 \$
D	Rona Inc.	Pellicule CL fort	88,09 \$
I	Sogetel	Frais tél. - caserne	34,49 \$
D	Systèmes Christian Dion	MAJ de codes d'alarme - caserne	88,53 \$

URBANISME

D	Clairon (Le)	2 avis - projet modif. Plan d'urb.et modif.zonage	1 190,00 \$
D	Rondeau Janie	Fr. de déplacement inspections et réunions	162,45 \$

VOIRIE ET HYGIÈNE DU MILIEU

D	Apsam	2 Formations-construction et déneigement: Eric B	498,59 \$
D	Atelier de soudure St-Liboire	Entretien équipement à neige et aqueduc	59,77 \$
D	Auto Option Plus S.H.	Réparation du pare-brise - Sterling	287,44 \$
D	Bell Gaz Ltée	Chauffage - garage	509,15 \$
I	Bell Mobilité	Frais cellulaires - travaux publics	247,00 \$
D	Bessette Eric	Fr. de déplacement formation déneig. - Eric B.	12,00 \$
R	Bi-eau Santé	Plan livraison d'eau décembre - garage	25,00 \$
R	Bisson Service	Réparation du puits no. 1	2 296,00 \$
R-D		Recrusage du puits no. 1	6 761,28 \$
I	Carrière d'Acton Vale	Abrasif 30% et pierre	12 708,29 \$
D	Centre de rénovation A.L.	Achat de cadenas pour les 2 usines	171,89 \$
D	CISSS de la Montérégie est	Vaccin hépatite A - Eric Bessette	55,00 \$
D	Clôtures et Patios d'aujourd'hui	Réparation de la clôture - usine eau potable	1 342,40 \$

R	Contrôle P.M. inc.	Remplacement de la sonde de niveau puits 3	2 943,24 \$
D		Batterie back-up et serv. techniques - aqueduc	790,06 \$
R		Panneau pour variateur pompe 2	9 251,10 \$
D		Configuration ordi et sonde du puits no. 3	517,16 \$
D	Coopérative Ste-Hélène	Matériaux pour puits no. 3	148,55 \$
D	Donais & Fils inc.	Entretien de la sonde du puits no. 3	232,50 \$
I	Eurofins Environex	Analyses eau potable et eaux usées	466,97 \$
I	Excavation Sylvain Plante	Transport d'abrasif	1 631,21 \$
R	Financière Banque Nationale	Remb.intérêts sur emprunt du puits no. 4	3 962,45 \$
D	Fusion Expert Conseil	Soutien technique - caméra de surveillance	128,48 \$
D	Groupe Maska	Entretien Ford et Sterling	715,39 \$
D	Groupe Mega Service	Réparation train no. 1 - aqueduc	1 298,07 \$
I	Hydro-Québec	Eclairage public, 44 Morin, 48 rue Parent	627,25 \$
I		105 rue Lacroix, 110 Tsse Bagot	4 166,03 \$
R	Laforest Nova Aqua inc.	Supervision du nettoyage du puits no. 1	2 093,37 \$
D	Larocque Réнал	Remboursement achat d'un outil - voirie	28,71 \$
D	Lawson Products	Diverses pièces - travaux publics	144,54 \$
D	LPI (Laliberté prod.industriels)	Équip. de sécurité+bac déglçage+outils	1 159,84 \$
D	Marché Sylvain Martel	Divers achats - garage	42,00 \$
D	Mini-Moteurs St-Hyacinthe	Entretien petits outils - garage	113,80 \$
R	Myrroy Inc.	Balayage des rues	1 195,74 \$
I	Pétroles Irving	Carburant - voirie	52,83 \$
D	Pièces d'Auto Acton Roxton inc.	Entretien des 3 génératrices	150,53 \$
D	Québec Bolts inc.	Pièces pour signalisation	19,61 \$
I	Regie Interm.d' Acton et Maskoutains	Ordures et redevances - novembre	9 508,33 \$
I		Recyclage et organique - novembre	9 592,77 \$
D	Ressorts Maska	Entretien du Sterling	301,78 \$
I	Signal Services inc.	Signalisation stationnement	51,17 \$
I	Sogetel	Fr. tél.et internet garage,eau potable, eaux usées	488,36 \$
D	SPI Santé Sécurité inc.	Inspection annuelle équip.sécurité - trav.publ.	892,84 \$
D		Suite inspection équipement sécurité	745,04 \$
I	Suez Water	Produits chimiques - aqueduc	1 753,25 \$
D	Systèmes Christian Dion inc.	Correction codes d'alarme au garage	110,66 \$
I	Tenco inc.	Remplacement équipement à neige	2 458,02 \$
D	TNT Pro Custom	Réparation du Sterling	1 994,71 \$
I	Ultramar	Carburant	3 285,25 \$
D	Visa (Canadian Tire)	Prise pour garage	34,47 \$
D	Visa (Irving)	Carburant - voirie	85,85 \$
D	Visique (Vision Expert Acton Vale)	Lunettes de sécurité - Karl P.	179,96 \$
D	Wurth	Équipement de sécurité et pièces - garage	120,33 \$
		TOTAL DES FACTURES PAYÉES	393 550,02 \$
I	Salaires versés	mois de décembre	70 165,74 \$

D: Délégation I: Incompressible R:Résolution

3.2 Adoption des comptes à payer

Résolution 2020-01-04

Considérant la liste des comptes à payer qui est présentée et que les fonds sont disponibles pour effectuer le paiement de ces comptes aux postes budgétaires concernés ;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la liste des comptes à payer totalisant la somme de 13 400,01 \$ et d'autoriser la directrice générale à en effectuer le paiement à même le fonds général d'administration.

VOIRIE ET HYGIÈNE DU MILIEU

<i>GE Intelligent Platforms Canada</i>	<i>Mise à niveau informatique - usine d'eau potable pour 3 ans</i>	<i>13 400,01 \$</i>
--	--	---------------------

TOTAL DES FACTURES À PAYER **13 400,01 \$**

3.3 Renouvellement d'adhésion de la Directrice générale à l'ADMQ

Résolution 2020-01-05

Considérant la demande de renouvellement de l'adhésion de la directrice générale à l'ADMQ (Association des Directeurs Municipaux du Québec) ;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Serge Desjardins et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder au renouvellement de l'adhésion de la directrice générale à l'ADMQ pour l'année 2020 au montant de 477 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement.

3.4 Renouvellement d'adhésion de l'inspectrice en bâtiment à la COMBEQ

Résolution 2020-01-06

Considérant la demande de renouvellement de l'adhésion de l'inspectrice en bâtiment à la COMBEQ (Corporation des Officiers Municipaux en Bâtiment et Environnement du Québec) ;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Yves Winter et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder au renouvellement de l'adhésion de l'inspectrice en bâtiment à la COMBEQ pour l'année 2020 au montant de 380 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement.

3.5 Autorisation de majoration des salaires des employés et élus municipaux

Résolution 2020-01-07

Considérant le budget 2020, adopté le 10 décembre dernier où il y est prévu un ajustement de salaire pour les employés de plus qu'une majoration annuelle minimale de 2 % de la rémunération des élus municipaux ;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Jean-François Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'ajustement de salaire de plus que la majoration annuelle de 2 % de la rémunération des élus municipaux et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2020, et d'en effectuer le paiement.

3.6 Demande de subvention du service des Premiers Répondants

Résolution 2020-01-08

Considérant qu'une somme de 22 000 \$ a été prévue au budget 2020 à titre de subvention annuelle de fonctionnement pour le service de Premiers Répondants ;

En conséquence, il est proposé par Martine Bachand, appuyé par Yves Winter et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le versement de la subvention de 22 000 \$ allouée au Service de Premiers Répondants pour l'année 2020 en procédant à cinq (5) versements de 4 400 \$ payables aux deux mois à compter du mois de février 2020 et ce, jusqu'à parfait paiement, et d'en effectuer ledit paiement.

3.7 Réserve pour puits – transfert des sommes perçues en 2019

Résolution 2020-01-09

Considérant qu'en vertu du règlement numéro 177-02 et de la résolution numéro 239-05, tout nouveau branchement au réseau d'aqueduc est facturé au coût de 2 500 \$;

Considérant que de nouveaux branchements ont été effectués en 2019 et que des frais ont été perçus à cet égard afin d'effectuer le remboursement des règlements d'emprunt réalisés pour l'opération des puits;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Marie-Josée Deaudelin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale à procéder au transfert de la somme de 412 \$ à la réserve des puits, portant ainsi le total de la réserve à 82 110,41 \$.

3.8 Résolution de concordance et de courte échéance – emprunt 171 500 \$

Résolution 2020-01-10

Attendu que conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Saint-Liboire souhaite emprunter par billets pour un montant total de 171 500 \$ qui sera réalisé le 15 janvier 2020, réparti comme suit :

Règlement d'emprunt #	Pour un montant de \$
316-19	171 500 \$

Attendu qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

Attendu que conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 316-19, la Municipalité de Saint-Liboire souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ce règlement;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 15 janvier 2020;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 15 janvier et le 15 juillet de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et la directrice générale & secrétaire-trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2021.	15 200 \$	
2022.	15 600 \$	
2023.	16 000 \$	
2024.	16 500 \$	
2025.	16 900 \$	(à payer en 2025)
2025.	91 300 \$	(à renouveler)

Qu'en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 316-19 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 15 janvier 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

3.9 Résolution d'adjudication – règlement emprunt

Résolution 2020-01-11

Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	8 janvier 2020	Nombre de soumissions :	2
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	15 janvier 2020
Montant :	171 500 \$		

Attendu que la Municipalité de Saint-Liboire a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 15 janvier 2020, au montant de 171 500 \$;

Attendu qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - CAISSE DESJARDINS DE LA RÉGION DE SAINT-HYACINTHE

15 200 \$	2,88000 %	2021
15 600 \$	2,88000 %	2022
16 000 \$	2,88000 %	2023
16 500 \$	2,88000 %	2024
108 200 \$	2,88000 %	2025

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,88000 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

15 200 \$	2,15000 %	2021
15 600 \$	2,25000 %	2022
16 000 \$	2,30000 %	2023
16 500 \$	2,45000 %	2024
108 200 \$	2,60000 %	2025

Prix : 98,00300

Coût réel : 3,06508 %

Attendu que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DE LA RÉGION DE SAINT-HYACINTHE est la plus avantageuse;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Jean-François Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Saint-Liboire accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DE LA RÉGION DE SAINT-HYACINTHE pour son emprunt par billets en date du 15 janvier 2020 au montant de 171 500 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 316-19. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

3.10 Dépôt de la liste des donateurs et rapports de dépenses

La directrice générale procède au dépôt de la liste des donateurs et rapports de dépenses de – 5000 habitants, formulaire DGE 1038 des candidats à l'élection partielle survenue le 6 octobre 2019.

3.11 Aide financière liée à la légalisation du cannabis - MRC

Résolution 2020-01-12

Attendu qu'une aide financière liée à la légalisation du cannabis a été octroyée par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) à la MRC des Maskoutains et que la municipalité de Saint-Liboire peut se prévaloir d'un montant d'environ 7 425,61 \$;

En conséquence, il est proposé par Martine Bachand, appuyé par Yves Winter et résolu à l'unanimité des conseillers présents de monter un projet afin de se doter du montant mentionné ci-haut subventionné par le MAMH.

3.12 Offre de services architecte – immeuble 151 rue Gabriel

Résolution 2020-01-13

Considérant l'achat par la municipalité de l'immeuble du 151 rue Gabriel pour y aménager les bureaux municipaux;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Serge Desjardins et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat de service d'architecture à Sophie Tétreault, architectes, selon son offre de services datée du 20 décembre 2019 au montant d'environ 13 320 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement.

3.13 Fin de probation journalier aux travaux publics – Éric Bessette

Résolution 2020-01-14

Considérant que le journalier Éric Bessette doit terminer sa probation le 12 janvier 2020;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Yves Winter et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder la probation au journalier des travaux publics Éric Bessette, selon la recommandation du directeur des travaux publics, le 12 janvier 2020 et lui accorder le salaire convenu.

3.14 Projet de loi no 48 – fiscalité agricole

Résolution 2020-01-15

Considérant le dépôt à l'Assemblée nationale, le 5 novembre 2019, du projet de loi n° 48, *Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles*;

Considérant que le projet de loi aurait pour effet de plafonner l'évaluation foncière agricole;

Considérant que le projet aurait un impact direct important sur les finances des municipalités;

Considérant que le projet de loi représenterait une atteinte à l'autonomie municipale;

Considérant que le projet de loi induirait une iniquité entre les contribuables municipaux;

Considérant que pour récupérer les revenus fiscaux perdus, les municipalités devraient taxer davantage les autres classes de contribuables;

Considérant que le projet de loi favorisera les intégrateurs et donc le modèle d'agriculture industrielle;

Considérant que le projet de loi pourrait, à terme, contribuer à la dévitalisation des communautés agricoles et donc affecter l'occupation du territoire au Québec;

Considérant que ce projet de loi ne favorisera pas le développement des activités agricoles, un des fondements de la vitalité économique des régions du Québec;

Considérant que le gouvernement du Québec devrait adopter des politiques favorisant l'occupation du territoire plutôt que des réformes mal avisées qui affecteront le développement des régions;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la municipalité de Saint-Liboire :

- EXPRIME son désaccord avec le projet de loi n° 48 dans sa forme actuelle;
- DEMANDE au gouvernement d'entendre le message des municipalités du Québec et de s'engager plutôt dans une démarche commune avec les municipalités *et les autres intervenants du milieu agricole* pour trouver une solution durable au problème de la fiscalité agricole;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution *aux intervenants du milieu agricole*, aux membres de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles de l'Assemblée nationale; au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. André Lamontagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, M^{me} Andrée Laforest, au ministre régional, Christian Dubé, aux députés Chantal Soucy et Simon-Pierre Savard-Tremblay, ainsi qu'à la Fédération québécoise des municipalités.

3.15 Demande de remboursement de frais de repas employés

Résolution 2020-01-16

Considérant que les employés municipaux se côtoient toute l'année et aiment se retrouver tous ensemble (administration, travaux publics et autres) pour festoyer une heure par année par un repas du midi avant les Fêtes annuelles;

Considérant que la municipalité a toujours acquitté les frais de repas des employés deux fois par année, soit aux vacances d'été et aux vacances des Fêtes;

Considérant que cette année la directrice générale a assumé les frais de ces deux repas pour ne pas perdre cette belle tradition qui est très appréciée des employés permanents de la municipalité;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Jean-François Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- de rembourser les frais de repas à la directrice générale au montant de 155,22 \$, et ce, pour la dernière année.

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

4.1 Liste des priorités d'action pour la sûreté du Québec – 2020-2021

Résolution 2020-01-17

Considérant la demande de la Sûreté du Québec afin de connaître les priorités d'action 2020-2021 de la municipalité de Saint-Liboire ;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'identifier les priorités d'action pour la municipalité de Saint-Liboire, soit :

- Opération sécurité routière, notamment dans le périmètre scolaire et lors des transports scolaires et sur la rue Gabriel de plus que sur le 9^e rang ;
- Opération éducation et sensibilisation de la population et des étudiants de l'école Henri-Bachand ;
- Opération prévention de la criminalité

4.2 Achat d'accessoires pour la table de poste de commandement

Résolution 2020-01-18

Considérant le besoin de procéder à certains accessoires pour la table de poste de commandement pour le service incendie ;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à faire l'achat d'une table de commandement tel que prévu au budget le tout au montant d'environ 1 625 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement.

5. TRANSPORT ROUTIER

Aucun dossier.

6. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

6.1 Logiciel Cimplicity

Résolution 2020-01-19

Considérant l'offre transmise par GE Intelligent Platforms Canada Company pour le logiciel Cimplicity à l'usine de traitement de l'eau potable;

En conséquence, il est proposé par Jean-François Chagnon, appuyé par Marie-Josée Deaudelin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner l'achat selon l'offre de GE Intelligent Platforms Canada Company pour le logiciel Cimplicity de l'usine de traitement de l'eau potable datée du 26 novembre 2019 au montant d'environ 11 654 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement.

6.2 Formation opérateur de traitement des eaux – Éric Bessette

Résolution 2020-01-20

Considérant le besoin de faire former notre employé Éric Bessette pour opérateur en traitement des eaux – Tronc commun ;

En conséquence, il est proposé par Yves Winter, appuyé par Jean-François Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'inscription et la formation de notre employé Éric Bessette à titre d'opérateur de traitement des eaux le tout moyennant la somme d'environ 117 \$ pour l'inscription de plus que 3 696,98 \$ pour la formation le tout incluant les taxes applicables et d'en effectuer le paiement.

6.3 Achat d'un débitmètre

Résolution 2020-01-21

Considérant le besoin de faire l'achat d'un débitmètre mécanique de puits pour rencontrer les normes du ministère ;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Jean-François Chagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'achat d'un débitmètre mécanique de puits selon la soumission de Suez Water technologies & solutions datée du 5 décembre 2019 au montant d'environ 1 795 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement.

6.4 Banque d'heures – Contrôle PM

Résolution 2020-01-22

Considérant le besoin d'accorder des heures à Contrôle PM pour diverses programmations à l'usine de filtration;

En conséquence, il est proposé par Jean-François Chagnon, appuyé par Marie-Josée Deaudelin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder à Contrôle PM environ 120 heures pour faire de la programmation, de la mise à jour, contrôler les alarmes et l'automate selon sa soumission transmise le 5 décembre 2019 au montant d'environ 10 260 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement.

6.5 Achat d'une sonde pour le puits #1

Résolution 2020-01-23

Considérant le besoin de faire l'achat d'une sonde de remplacement du puits #1 suite à l'approfondissement dudit puits pour rencontrer les normes du ministère ;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'achat d'une sonde de remplacement du puits #1 selon la soumission de Contrôle PM datée du 9 décembre 2019 au montant d'environ 3 505 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement.

6.6 Adoption budget supplémentaire Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains relatif au traitement des matières organiques pour l'année 2020

Résolution 2020-01-24

Considérant que lors de la séance du 18 décembre 2019, le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains a adopté un budget supplémentaire révisé relatif au traitement des matières organiques pour l'exercice financier 2020 et nous l'a transmis pour adoption;

En conséquence, il est proposé par Jean-François Chagnon, appuyé par Yves Winter et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- Que ce conseil adopte le budget supplémentaire révisé relatif au traitement des matières organiques déjà approuvé par le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, pour l'exercice financier 2020, tel que soumis; copie du dit budget supplémentaire étant jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme "Annexe A".

7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7.1 Règlement 86-97/72-20 amendant le règlement de zonage afin d'intégrer le plan d'aménagement d'ensemble approuvé pour la zone H-19

Résolution d'adoption du règlement numéro 2020-01-25

Considérant que la Municipalité de Saint-Liboire a adopté un règlement de zonage pour l'ensemble de son territoire;

Considérant que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier son règlement de zonage;

Considérant que le Conseil municipal a approuvé un plan d'aménagement d'ensemble pour la zone H-19 par la résolution 2019-10-226;

Considérant que ce projet respecte les orientations et objectifs du plan d'urbanisme et particulièrement l'objectif d'optimiser le développement dans le périmètre d'urbanisation actuel en accroissant la densité et l'intensité de l'occupation au sol;

Considérant que la réalisation de ce plan d'aménagement d'ensemble nécessite des ajustements à la réglementation d'urbanisme en vigueur;

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors de la séance régulière du 5 novembre 2019;

Considérant que le conseil municipal a tenu une assemblée publique de consultation, le 3 décembre 2019, afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

Considérant qu'aucune demande de participation à un référendum n'a été reçue avant la date limite du 6 janvier dernier;

Considérant que les élus confirment avoir reçu copie du présent règlement et que par conséquent, ils renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Serge Desjardins et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- d'adopter le règlement numéro 86-97/72-20 intitulé «Règlement amendant le règlement de zonage afin d'intégrer le plan d'aménagement d'ensemble approuvé pour la zone H-19»;

**Province de Québec
MRC des Maskoutains
Municipalité de Saint-Liboire**

RÈGLEMENT NUMÉRO 86-97 / 72-20

RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN D'INTÉGRER LE PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE APPROUVÉ POUR LA ZONE H-19

Attendu que la Municipalité de Saint-Liboire a adopté un règlement de zonage pour l'ensemble de son territoire;

Attendu que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une municipalité de modifier son règlement de zonage;

Attendu que le Conseil municipal a approuvé un plan d'aménagement d'ensemble pour la zone H-19 ;

Attendu que la réalisation de ce plan d'aménagement d'ensemble nécessite des ajustements à la réglementation d'urbanisme en vigueur ;

Attendu que le Conseil municipal a tenu une assemblée publique de consultation, le 3 décembre 2019, afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés ;

EN CONSÉQUENCE, il est par le présent règlement numéro 86-97 / 72-20 décrété et statué ce qui suit :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

Le chapitre 7, relatif aux dispositions concernant l'usage des bâtiments, l'occupation et l'utilisation des terrains est modifié de la façon suivante :

- a) Au second alinéa de l'article 7.1.1, relatif à l'utilisation d'un terrain, en ajoutant la puce suivante : « - de bâtiments principaux pour des fins d'habitation multifamiliale dans la zone H-19. » ;
- b) En ajoutant l'article 7.1.7 suivant :

«7.1.7 Dispositions particulières à la zone H-19

Suivant l'approbation du plan d'aménagement d'ensemble concernant cette zone, trois (3) immeubles d'habitation multifamiliale pourront occuper le terrain. »

- c) En ajoutant l'article 7.2.1 suivant (concernant l'aménagement paysager) :

«7.2.1 Dispositions particulières à la zone H-19

Une zone tampon d'au moins deux (2) mètres doit être aménagée aux limites nord-est, sud-ouest et sud-est du terrain (excepté à la limite du parc municipal). Les arbres existants doivent être conservés pour composer majoritairement cette zone tampon. Au final, la zone tampon devra respecter les caractéristiques suivantes :

- Être composé d'au moins un arbre au dix (10) mètres ;
 - Ces arbres doivent être d'un calibre minimal de quatre (4) cm ;
 - Des arbustes doivent être plantés entre chacun des arbres.
- Les caractéristiques prescrites doivent perdurer dans le temps. »

Article 3

Le chapitre 14, relatif aux dispositions concernant le stationnement, est modifié comme suit :

- a) L'article 14.2.1, relatif à la localisation des cases de stationnement pour les usages résidentiels, est modifié :
 - En ajoutant le paragraphe suivant : « e) de la zone H-19 ; »
 - En modifiant le deuxième alinéa en ajoutant à la phrase suivante : « Cette disposition ne s'applique pas pour la zone H-19 où le pourcentage peut être plus élevé. »
- b) L'article 14.3, relatif à l'accès, est modifié de la façon suivante :
 - Le paragraphe a) est modifié au tableau 14.3-A en ajoutant la note suivante liée à la largeur maximale d'un accès pour un usage résidentiel : « 1 : sauf pour la zone H-19 où la largeur maximale de l'accès est de 11 mètres. »
 - le paragraphe b) est modifié au tableau 14.3-B en ajoutant la note suivante liée au nombre d'accès minimal requis : « 1 : sauf pour la zone H-19 où un seul accès est requis. »

Article 4

L'article 27.5, relatif aux usages et normes d'implantation dans les zones de type «H», est modifié, pour la zone H-19, de la façon suivante :

- a) En ajoutant, au tableau A, un point (usage autorisé) devant l'usage Résidentiel (H-07) et la spécification suivante : « 12 logements seulement. » ;
- b) En ajoutant, au tableau A, un point (usage autorisé) devant l'usage public à caractère extensif (P-02) ;
- c) En ajoutant, au tableau B, les normes d'implantation suivantes :
 - Marge de recul avant : 3,5 mètres ;
 - Marge de recul arrière : 3,5 mètres ;
 - Marge de recul latérale : 3,5 mètres ;

- Pourcentage d'occupation au sol d'un bâtiment principal : 40 % ;
- Nombre maximum d'étages : 2 ;
- Hauteur maximale des bâtiments principaux : 13 mètres ;

d) En abrogeant la note

Article 5

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

7.2 Plan d'implantation et d'intégration architectural – 5, rue Saint-Patrice

Résolution 2020-01-26

Considérant les résolutions 2017-12-320 et 2018-03-84 adoptées par le Conseil municipal concernant un projet de construction d'une habitation trifamiliale isolée au 5, rue Saint-Patrice;

Considérant les conditions qui étaient imposées en lien avec la réalisation du projet;

Considérant l'avis du Comité consultatif d'urbanisme en date du 11 décembre 2019 à l'égard des conditions qui n'ont pas été respectées;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Yves Taillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil maintient les conditions imposées et réfère le propriétaire à la résolution CCU-1120-19 du Comité consultatif d'urbanisme afin de tenir compte des suggestions qui y sont incluses.

7.3 Plan d'aménagement d'ensemble zone H-19 – modification au projet

Résolution 2020-01-27

Considérant que la Municipalité a approuvé un plan d'aménagement d'ensemble pour la zone H-19, soit sur le lot 5 403 109 sur la rue Quintal lors de la séance régulière du 1^{er} octobre dernier;

Considérant que les promoteurs souhaitent modifier les phases de développement afin d'inverser l'ordre de construction des deux premiers bâtiments de sorte que le bâtiment du centre soit construit en premier;

Considérant que les promoteurs souhaitent modifier la dimension du parc qui sera cédé à la Municipalité afin que sa dimension représente 11 % de la superficie du terrain;

Considérant que les promoteurs proposaient l'aménagement d'une borne sèche par la Municipalité, mais que cette demande n'est plus d'actualité;

Considérant que la modification des phases de construction permettra un développement du terrain plus harmonieux;

Considérant que la modification apportée au parc permet de présenter un espace qui représente plus ou moins 10 % de la superficie du terrain;

Considérant que le terrain qui sera cédé pour une fin de parc deviendra la propriété de la Municipalité et qu'elle sera maîtresse de ce qui s'y déroulera;

Considérant l'avis reçu du Comité consultatif d'urbanisme en date du 11 décembre 2019;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- D'approuver les nouvelles phases de construction;
- D'approuver l'agrandissement du parc, mais exiger que la superficie soit de 10 %.

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1 Demande de versements de la subvention de fonctionnement 2020

Résolution 2020-01-28

Considérant qu'une somme de 112 559 \$ a été prévue au budget 2020 à titre de subvention de fonctionnement pour les Loisirs St-Liboire inc.;

Considérant que les modalités de versement doivent être approuvées au préalable par le Conseil municipal ;

En conséquence, il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le versement de la subvention de 112 559 \$ allouée aux Loisirs St-Liboire inc. pour l'année 2020 en procédant à dix (10) versements, dont 2 versements en juillet (à une semaine d'intervalle) compte tenu du fait du paiement des salaires des camps de jour, et ce, au montant de 11 256 \$ payables mensuellement et ce, à compter du mois de janvier 2020 et ce, pour dix versements, et d'en effectuer le paiement.

9. RAPPORT DES COMITÉS ET ÉVÉNEMENTS

Les élus font rapport de leurs comités respectifs et événements qui se sont déroulés durant le mois.

Madame Marie-Josée Deaudelin : *Aucun rapport*

Monsieur Jean-François Chagnon : *Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains*

Monsieur Yves Winter : *Comité de la Politique de la famille, Souper Noël du Domaine, Visite Caisse avec employés, CCR, Marche contre la violence faite aux femmes*

Monsieur Yves Taillon : *Comité des Aînés, Bassins versants à venir*

Monsieur Serge Desjardins : *CCU – CCR et Souper Noël Domaine*

Madame Martine Bachand : *Fête d'hiver de Saint-Liboire, Coin des Zados*

Monsieur le Maire, Claude Vadnais : *MRC*

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une seconde période de questions de 10 minutes est accordée aux personnes présentes dans la salle, selon le règlement 205-06.

11. CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue pour la période du 4 décembre 2019 au 8 janvier 2020 a été transmise à chaque membre du conseil.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution 2020-01-29

Il a été proposé par Yves Taillon, appuyé par Marie-Josée Deaudelin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit clôturée à 19 H 45.

Claude Vadnais,
Maire

France Desjardins, GMA
Directrice générale et secrétaire-trésorière

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 4 février 2020.